

PRÉFET DE L'AIN

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**OBJET : enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire en vue de l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune d'IZERNORE, par la société KRONOSOL SARL 54.**

Par arrêté préfectoral en date du 16 février 2018, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par les articles R.123-1 à R.123-27 du même code.

A cet effet, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment une étude d'impact et son résumé non technique ainsi qu'un registre d'enquête, sont déposés en mairie **d'IZERNORE pendant 33 jours consécutifs, du lundi 19 mars 2018 à partir de 9h00 au vendredi 20 avril 2018 jusqu'à 17h00** afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie.

L'étude d'impact a fait l'objet d'un avis tacite du 15 février 2018 du Préfet de la région Rhône-Alpes, autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement.

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Ain : <http://www.ain.gouv.fr/enquetes-publiques-r726.html>

**Du lundi 19 mars 2018 à partir de 9h00 au vendredi 20 avril 2018 jusqu'à 17h00**

- un poste informatique est mis à la disposition du public pour la consultation du dossier d'enquête à la mairie d'IZERNORE;
- le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert en mairie d'IZERNORE;
- les observations et propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par correspondance, à l'adresse postale de la mairie d'IZERNORE;
- elles peuvent également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante: [ddt-spge-pg@ain.gouv.fr](mailto:ddt-spge-pg@ain.gouv.fr). Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Méga-Octets(Mo). Ces observations électroniques sont alors tenues à la disposition du public à la mairie d'IZERNORE dans les meilleurs délais et sur le site internet des services de l'Etat.

M. Alain PICHON nommé commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Lyon, recevra les observations du public au cours des permanences suivantes, en mairie d'IZERNORE:

- **lundi 19 mars 2018 de 9h à 12h ,**
- **samedi 14 avril 2018 de 9h à 12h ,**
- **vendredi 20 avril 2018 de 14h à 17h,**

Au terme de la procédure, le préfet de l'Ain est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire ou une décision de refus motivée.

Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires pourra prendre contact avec la société KRONOSOL SARL 54, maître d'ouvrage de l'opération à l'adresse suivante :

Etienne TRICHARD (06 62 76 41 26) et Clément DELHOUME ( 06 83 18 63 72)  
9 Croisée des Lys  
68300 SAINT-LOUIS

Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires, service protection et gestion de l'environnement.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la direction départementale des territoires – service protection et gestion de l'environnement, en mairie **d'IZERNORE** ainsi que sur le site internet des services de l'Etat: [www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.